



Les étapes et démarches de votre projet de formation

Vous êtes en CDI, CDD ou INTERIM : vous avez le droit à un congé individuel de formation. (CIF)

Vous souhaitez intégrer notre centre de formation et l'accord employeur est en cours ou déjà validé.

Voici les démarches à suivre pour construire votre projet :

Positionnement

- Remplissez un dossier de candidature téléchargeable depuis notre site **www.diplomia.fr**
- Nous vous contacterons sous une semaine pour **un entretien individuel par téléphone**.
- Sous deux semaines, vous serez convoqués à venir passer les **tests d'entrée** (durée : 1h) dans notre centre de formation.
- Les résultats vous seront communiqués par mail sous une semaine après le passage des tests d'entrée.

Traitement de la demande de prise en charge

- Votre candidature est retenue : Nous remplissons **le dossier CIF** (partie Organisme de Formation)

Pour le CIF CDI : il faut impérativement l'accord de votre Employeur pour la demande de prise en charge.

- **L'envoi du dossier FONGECIF ou autre OPACIF est à la charge du bénéficiaire.** (90 jours avant le début de la formation pour les CIF CDI / 60 jours pour les CIF CDD)

Attention : Certains OPACIF ont 4 commissions par an ; consulter leur site pour connaître les dates de dépôt en lignes et les dates de commission.

- Vous avez un **Compte Personnel de Formation**. Vous pouvez également utiliser vos heures pour financer votre formation (<https://www.moncompteactivite.gouv.fr>)
- Vous recevez un courrier par l'OPACIF
- **Avis favorable** : confirme la prise en charge, vous pouvez intégrer notre formation
- **Avis défavorable** : refuse la prise en charge, soit vous pouvez renouveler la demande pour la session suivante, soit vous abandonnez votre projet.
- Dans tous les cas, vous informez **DIPLOMIA** dans les meilleurs délais.

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.